



TRANSMIS LE 03/07/2024  
REÇU LE 03/07/2024  
AFFICHÉ LE  
NOTIFIÉ LE  
PUBLIÉ LE 04/07/2024  
EXÉCUTOIRE LE 04/07/2024

2024/...

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

### SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2024 DÉLIBÉRATION N°22

**OBJET : COMMANDE PUBLIQUE - MARCHÉ 23VO70 - AMÉNAGEMENT D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS AU CITY STADE MONTÉDOUR - LOT N°2 - STRUCTURES SPORTIVES ET AIRE DE JEUX - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N°1 (CITY STADE DU BOIS DES ÉBOULURES).**

L'an deux mil vingt-quatre, le 27 du mois de juin à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

#### Groupe J'AIME FRANCONVILLE

**M. le Maire :** Xavier MELKI.

**Adjoints au Maire (\*) :** Marie-Christine CAVECCHI (Pouvoir à Xavier MELKI jusqu'à son arrivée à 20h20, question 12), Xavier DUBOURG, Alain VERBRUGGHE, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

**Conseillers Municipaux (\*) :** Henri FERNANDEZ, Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Franck GAILLARD, Florence DECOURTY, Bruno DE CARLI, Françoise GONZALEZ, Thierry BILLARAND, Sophie FERREIRA, Hervé GALICHET, Stéphane VERNEREY, Mohamed BANNOU, Michelle SCHIDERER, Jacques DUCROCQ, Valentin BARTECKI, Alain MAKOUNDIA.

#### Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

**Conseillers Municipaux (\*) :** Marc SCHWEITZER.

#### Groupe FRANCONVILLE EN ACTION !

**Conseillers Municipaux (\*) :** Vincent MULOT.

#### Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE.

**Conseillers Municipaux (\*) :** Océane USTASE.

#### ABSENTS ayant donné Procuration

#### Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Marie-Christine CAVECCHI : Xavier MELKI (pour les questions 1 à 12 incluse)

Maryem EL AMRANI : Michelle SCHIDERER

Ginette FIFI-LOYALE : Françoise GONZALEZ

Rachel SABATIER GIRAULT : Laurie DODIN

Marion WERNER : Sophie FERREIRA

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE : Yohan KAJDAN : Marc SCHWEITZER.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! : Françoise LASCOT : Vincent MULOT.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE : Florent BATIER : Océane USTASE.

#### ABSENTS

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE : Pasionaria ENEDAGUILA (Absente excusée)

**Secrétaire de séance :** Sabrina FORTUNATO.

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal, convoqué le 20 juin 2024, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil. Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

\*\*\*\*\*

(\*) Par ordre du tableau et par groupe



Ville de Franconville la Garenne (95130)  
 Direction de la Commande publique

Question n°22 du CM du 27/06/2024 - P 1/2

## CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2024 DÉLIBÉRATION N°22

**OBJET : COMMANDE PUBLIQUE – MARCHÉ 23VO70 - AMÉNAGEMENT D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS AU CITY STADE MONTÉDOUR - LOT N°2 - STRUCTURES SPORTIVES ET AIRE DE JEUX - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N°1 (CITY STADE DU BOIS DES ÉBOULURES).**

### Le Conseil municipal

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-12 et L. 2121-13,

**VU** le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2194-1, R. 2194-2 et suivants,

**VU** la décision n°23-522 du 11 décembre 2023 relative à l'attribution du lot n°2 de la consultation n°23VO70 pour les travaux d'aménagement d'équipements sportifs au City stade Montédour,

**CONSIDÉRANT** l'attribution du Lot n°2 relatif aux structures sportives et à l'aire de jeux du projet d'aménagement du City stade Montédour au groupement d'entreprises dont le mandataire est la société IFR pour un montant global et forfaitaire de 329 181,79 € HT soit 395 018,15 € TTC,

**CONSIDÉRANT** qu'au cours des travaux, il s'est avéré nécessaire de prendre en compte plusieurs modifications de prestations à réaliser impliquant des travaux en plus-value,

**CONSIDÉRANT** qu'à ce titre, il y a eu lieu d'établir un avenant n°1 au marché, dont le titulaire est le groupement d'entreprises dont le mandataire est la société IFR sise ZA des Gravieres RD 36 à VILLIERS-LE-BACLE (91190), afin d'acter les modifications du contrat,

**CONSIDÉRANT** qu'il résulte de cet avenant n°1 une plus-value de 33 989,50 € HT soit 40 787,40 € TTC du montant initial du marché,

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché 23VO70 – LOT N°2 - STRUCTURES SPORTIVES ET AIRE DE JEUX pour les travaux d'aménagement d'équipements sportifs au City stade Montédour,

**APRÈS** l'avis de la Commission Techniques en date du 6 juin 2024 et de la Commission Ressources et Développement en date du 13 juin 2024,

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le CONSEIL MUNICIPAL :**



Ville de Franconville la Garenne (95130)  
Direction de la Commande publique

Question n°22 du CM du 27/06/2024 - P 2/2

**Article 1 : APPROUVE** les conclusions de l'avenant n°1 au marché 23VO70 - LOT N°2 - STRUCTURES SPORTIVES ET AIRE DE JEUX pour les travaux d'aménagement d'équipements sportifs au City stade Montédour, actant la réalisation de travaux supplémentaires, et le nouveau montant du marché, s'établissant à 363 171,29 € HT soit 435 805,55 € TTC représentant une plus-value de 10,33 % par rapport au montant initial.

**Article 2 : AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 avec le groupement d'entreprises titulaire dont le mandataire est la société IFR sise ZA des Gravieres RD 36 à VILLIERS-LE-BACLE (91190),

**Article 3 : DIT** que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget Ville.

**Article 4 : PRÉCISE** qu'en application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

**Article 5 : PRÉCISE** que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Xavier MELKI  
Maire de Franconville-la-Garenne  
Conseiller régional d'Ile-de-France



**A l'unanimité des votants**

Pour : 38 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Caractère Exécutoire  
Le 6 juillet 2024



Par délégation du Maire

Mme Jocelyne CHARRIÈRES-SUIGNO

**Acte à classer**

DEL27062024Q22

**1**                      **2**                      **3**                      **4**  
En préparation    En attente retour    > AR reçu <            Classé  
Préfecture

---

**Identifiant FAST :** ASCL\_2\_2024-07-03T22-58-36.00 ( MI254081305 )

**Identifiant unique de l'acte :**

095-219502523-20240627-DEL27062024Q22-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

**Objet de l'acte :**

COMMANDE PUBLIQUE - MARCHÉ 23VO70 - AMÉNAGEMENT D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS AU CITY STADE MONTÉDOUR - LOT N.2 - STRUCTURES SPORTIVES ET AIRE DE JEUX - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N.1 (CITY STADE DU BOIS DES ÉBOULURES).

**Date de décision :** 27/06/2024



---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics  
1.1.8. avenant  
1.1.8.1. travaux

**Identifiant unique de l'acte antérieur :**

---

**Acte :** 22 - CP avenant 1 lot 2 23VO70 City stade Montédour.PDF    **Multicanal :** Non

**Groupe émetteur de l'acte :** DGS

---

Classer

Annuler

**Préparé**

Date 03/07/24 à 22:58

Par SADEQ Fatiha

**Transmis**

Date 03/07/24 à 22:58

Par SADEQ Fatiha

**Accusé de réception**

Date 03/07/24 à 23:04